

	<b>AS-AMP SSIAD</b> <b>(Service de Soins Infirmiers A Domicile)</b>	Date d'Application : 01/01/2013
DD-ADQ-010		
Destinataires : IDEC SSIAD, AS SSIAD, AMP SSIAD		
Modification depuis version précédente : néant		

### Lieu d'exercice

Locaux du SSIAD 56250 Elven

Lieu d'intervention, au domicile de personnes âgées dépendantes sur le secteur des 6 communes du canton d'Elven : Elven, Monterblanc, Saint-Nolff, Sulniac, Trédion et Treffléan

### Liaisons hiérarchiques

Le SSIAD est rattaché à l'EHPAD « La chaumière » à Elven

Directeur de l'établissement

Infirmière coordinatrice du SSIAD

### Liaisons fonctionnelles

Adjoint administratif de l'EHPAD

Professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux et familiaux intervenant au domicile des usagers SSIAD

### Diplôme et autres certificats

DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

DEAMP : Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique

Permis de conduire B

### **Mission principale**

Les aides-soignants/auxiliaire médico-psychologiques participent à l'entretien et à la qualité de vie des usagers SSIAD en concourant aux soins de nursing, dits soins de base, et relationnels. Ils ont également un rôle de prévention, de stimulation et d'éducation auprès des personnes et/ou de leur famille. Ces soins d'hygiène et de confort visent à maintenir l'intégrité de la peau, à restituer et/ou maintenir l'autonomie et la dignité de l'utilisateur, à soulager sa souffrance physique et mentale.

### **Mission associée d'assistante de soins en gériatrie (ASG) en Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)**

L'ASG assure, sur prescription médicale, des séances de soins d'accompagnement spécifiques et adaptées (telles que la mobilisation cognitive) auprès de patients diagnostiqués « maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée », en lien avec les objectifs définis par l'ergothérapeute dans le cadre du projet individualisé.

Lien hiérarchique : directeur d'établissement et infirmière coordinatrice du SSIAD Elven

Lien fonctionnel : ergothérapeute du Ssiad Mobile Spécialisé Alzheimer (SMSA)

### **Activités de soins :**

- SOINS DE BASE à visée de confort et de bien-être
  - toilette au lit, au fauteuil, au lavabo, douche
  - habillage, déshabillage, pose de chaussettes ou bas de contention
  - dispensation de traitements per os
  - capiluve, pédiluve, soin d'ongles, rasage
  - soins de bouche et des yeux
  - prévention d'escarres
  - change de protection
  - surveillance (état clinique, élimination, état cutané, hydratation, alimentation, expectoration...)
  - Change de poche urine, mesure de la diurèse

- Lever et coucher simple, ou avec matériel de transfert (lève-personne, verticalisateur)
- Transfert et installation au fauteuil ou au lit
- Aide ponctuelle à la marche
- réfection de lit occupé
- entretien de siège garde-robe, d'urinal et de bassin.
- SOINS RELATIONNELS
  - observation
  - écoute
  - communication verbale et non verbale
- AUTRES SOINS
  - prévention
  - vigilance sur les risques d'accidents domestiques
  - stimulation
  - conseil d'hygiène, de santé, de sécurité, de confort et d'éducation selon les compétences de l'aide-soignante
  - recueil et transmissions orales et écrites des informations
  - en cas de nécessité absolue et sans de substituer à la famille ou aux autres intervenants, prendre les médicaments à la pharmacie, récupérer la prescription chez le médecin...

### **Activités complémentaires**

- participation aux réunions de service ou groupes de travail
- participation à l'encadrement des élèves aides-soignants

### **Les qualités requises**

- sens de l'organisation, de l'autonomie
- rigueur, dynamisme, réactivité
- disponibilité, adaptabilité
- respect des personnes et des biens matériels
- capacités relationnelles, d'écoute, d'observation

- maîtrise de soi et diplomatie
- esprit d'équipe
- discrétion, respect de la confidentialité des informations et du secret professionnel

### **Conditions d'exercice**

- 8h00 à 12h30 et 16h30 à 20h00, tous les jours, samedis, dimanches et jours fériés inclus. Ces horaires peuvent varier selon les jours et en fonction des besoins du service  
Les midis, après les transmissions écrites et si besoin, réorganisation des tournées, mise à jour des planifications de soins, rédaction des différents documents de soins, entretien des locaux ou des véhicules....
- les lundis midis sont consacrés à l'écriture des projets de soins et d'accompagnements ou aux réunions « Démarche Qualité »
- Les vendredis midis sont réservés à la réunion hebdomadaire de transmissions des patients
- travail 2 week-end sur 5

### **Matériels, moyens mis à disposition**

- véhicule de service
- mallette de soins
- blouses, gants non stériles

### **Législation**

- Décret n° 96-729 du 12/08/1996 modifiant le décret n° 94-626 du 22/07/1994 relatif à la formation des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture et modifiant le décret n° 47-1544 du 13/08/1947 modifié instituant un diplôme d'Etat de puériculture
- circulaire DGS/PS3/DH/FH1 n° 96-31 du 19/01/1996, relative au rôle et aux missions des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture dans les établissements hospitaliers

- Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant
- loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des SSIAD, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile
- circulaire DGAS/2C/2005/111 du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile
- Mesure n° 6 du Plan Alzheimer 2008-2012 relative au renforcement du soutien à domicile, en favorisant l'intervention de personnels spécialisés

<u>Rédaction</u> <b>IDEC SSIAD</b> <b>J. Tarouilly</b>	<u>Validation</u> <b>Le Directeur</b> <b>Jean-Pierre LE GARFF</b>	<u>Approbation</u> <b>Le Directeur</b> <b>Jean-Pierre LE GARFF</b>
--	---	--